IDÉES
Port du niqab: une loi inutile
Page C 5

SANTÉ
À consommer avec modération
Page C 3

PERSPECTIVES

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Raymond Bachand croit que le bon peuple est désormais bien conditionné pour accepter des gestes «courageux» de la part du gouvernement.

La conversion de Jean Charest

Le premier ministre a décidé de suivre les conseils d'économistes et d'appliquer plusieurs de leurs pressantes recommandations

ROBERT DUTRISAC

Québec — Jean Charest s'est toujours méfié des économistes; il a toujours douté de leur sens politique. Ils étaient nombreux à lui conseiller de hausser la taxe de vente du Québec (TVQ) de façon substantielle et d'abaisser autant que possible l'impôt sur le revenu des particuliers. Un fort consensus existe parmi les économistes québécois, si ce n'est l'unanimité, voulant qu'il soit préférable pour le Québec d'adopter cette fiscalité à l'européenne. À cela, Jean Charest répondait qu'en théorie, tout cela était bien beau, mais que le Québec était en Amérique du Nord et que ses voisins imposaient des taxes de vente beaucoup plus basses qu'au Québec, en particulier les États américains à proximité. Le Québec ne pouvait pas se démarquer à ce point, pensait-il. Le pragmatisme plutôt que la théorie.

En laissant Raymond Bachand chasser les vaches sacrées à sa guise, Jean Charest a choisi de suivre les conseils des économistes et d'appliquer plusieurs de leurs pressantes recommandations. Évidemment, les Claude Montmarquette de ce monde font peu de cas des tempêtes politiques que peuvent soulever les remèdes de cheval qu'ils préconisent. Jean Charest, lui, doit s'en soucier.

Dans le rapport du Groupe sur la tarification des services publics, mis sur pied par la ministre des Finances, Monique Jérôme-Forget, Claude Montmarquette et l'ancien ministre péquiste Joseph Facal soutenaient que le Québec devait en finir avec la *«culture de la gratuité»*. Quant aux tarifs d'électricité, l'économiste recommandait le plus sérieusement du monde qu'on les augmente au prix qu'Hydro-Québec pouvait obtenir sur le marché new-yorkais. C'est-à-dire les doubler, voire les tripler, une ponction de 1500 $ par année au bas mot pour les malheureux propriétaires d'un bungalow ordinaire.

Une hausse progressive

Certes, Raymond Bachand n'est pas allé jusque-là. Le tarif du bloc patrimonial, fixé à 2,79 cents en 1998 par le gouvernement Bouchard, ne tient plus; il est majoré d'un cent et, encore là, graduellement, sur une période de cinq ans à compter de 2014. Mais comme les grands consommateurs industriels d'électricité ne seront pas touchés, c'est 1,37 cent qui est ajouté au tarif que paient monsieur et madame Tout-le-monde, ce qui représente tout de même une hausse de 20 %. Ce nouveau tarif sera par la suite indexé tous les ans, sujet à un maximum de 2 %. Plus que jamais, les tarifs d'Hydro-Québec seront décrochés du coût réel de l'électricité qu'elle produit.

La somme de 1,6 milliard ainsi récoltée sera entièrement versée au Fonds des générations afin de réduire la dette. Or la moitié de ce montant, soit 800 millions, sera déduite des paiements de péréquation que fera Ottawa. Au ministère des Finances, on ne s'en inquiète pourtant pas: les augmentations seront graduelles, le calcul de la péréquation est étalé dans le temps et bien des choses peuvent changer d'ici 2018.

À lui seul, l'abandon de la politique tarifaire d'Hydro-Québec en vigueur depuis 12 ans aurait fait du premier budget Bachand un *«budget charnière»*, pour reprendre l'expression du premier ministre.

Mais c'est la petite révolution — qui n'a rien de culturel — qu'il amorce dans le financement de la santé qui constitue l'élément le plus novateur, mais aussi le plus controversé du budget.

MATHIEU BÉLANGER REUTERS

L'image d'un premier ministre qui pige sans vergogne dans les poches des contribuables semble vouloir s'imposer

L'impôt santé

La contribution santé, que tout le monde appelle désormais l'impôt santé, se présente comme un odieux *«poll tax»*, une taxe par tête de pipe, la même pour tout le monde sans égard au revenu, à l'exception des pauvres qui en sont exemptés. Cet impôt santé de 200 $ par an s'applique aux gagne-petit: un salarié qui travaille 30 heures par semaine au salaire minimum paiera la même somme que Pierre Karl Péladeau.

Jean Charest et son ministre des Finances ont sans doute choisi cette ponction inéquitable plutôt qu'un impôt progressif parce qu'ils ne voulaient pas que l'impôt santé soit perçu comme de l'impôt sur le revenu. En 2007, le gouvernement Charest avait réduit l'impôt de 950 millions; avec l'impôt santé, c'est 945 millions qu'il ira chercher. Si Jean Charest avait annulé la seule baisse d'impôt qu'il a réussi à livrer, l'électorat aurait poussé les hauts cris. À la place, la controverse porte sur une mesure injuste socialement. On peut se demander toutefois ce qui est le plus néfaste sur le plan politique.

Cet impôt santé, qui passera de 25 $ en 2010 à 100 $ en 2011 puis à 200 $ en 2012, permettra de combler la différence entre une croissance des dépenses en santé de 3,8 % et celle qui est nécessaire, soit 5 %. Mais après 2012, cet apport de 945 millions sera intégré au budget courant de la santé et ne contribuera plus à la croissance des dépenses. Tout sera à recommencer: il faudra trouver d'autres revenus ou faire des compressions dans les autres missions de l'État pour financer les hausses annuelles des dépenses en santé.

Et puis, il y a cette «franchise» appliquée à chacune des visites médicales, 25 $ par visite, lit-on dans le document *«Vers un système de santé plus performant et mieux financé»* du ministère des Finances. Raymond Bachand a déclaré que ce ne serait pas cette formule, tirée du rapport Castonguay, qui sera finalement retenue. Mais le principe de ticket modérateur, ou «orienteur», pour employer le qualificatif utilisé par le ministère, demeure. Même si ce ticket variera en fonction du revenu des usagers, qu'on le veuille ou non, ce sera *«plus tu es malade, plus tu paies»*, pour reprendre l'expression du leader parlementaire du gouvernement, Jacques Dupuis. C'est la rondelette somme de 500 millions que voudrait bien encaisser le gouvernement avec ce nouveau tarif maladie.

L'étau

Tous ces changements, qui soulageront le portefeuille du contribuable, sont étalés sur quelques années. C'est *«un étau graduel»*, a dit Raymond Bachand. Quelle étrange expression! Le gouvernement voudrait bien que l'opération soit sans douleur, qu'elle soit si progressive qu'elle soit à peu près imperceptible. Le contribuable a plutôt la sombre impression d'être la grenouille qu'on plonge dans une casserole d'eau froide avant d'allumer le feu.

Raymond Bachand croit qu'avec tout le battage médiatique autour d'un État québécois déficitaire, endetté, mal géré et dépensier, le bon peuple est désormais bien conditionné pour accepter des gestes *«courageux»* de la part du gouvernement. Hier encore, le ministre félicitait TVA pour son travail qui a permis à la population d'ouvrir les yeux. Il est vrai que le groupe convergent a mis autant d'énergie à dénoncer les dépenses publiques qu'il en a déployée à couvrir les péripéties de *Star Académie*. Depuis le budget toutefois, l'image d'un premier ministre qui pige sans vergogne dans les poches des contribuables semble vouloir s'imposer. Le sourire de Raymond Bachand s'est figé.

En 2003, le gouvernement Charest avait allumé bien des feux et suscité la grogne de l'électorat. Un mouvement issu des centrales syndicales et des groupes populaires avait vu le jour: la coalition «J'ai jamais voté pour ça». En décembre 2008, après que le chef libéral eut fait campagne sur l'économie — une économie dynamique que la récession épargnerait —, personne n'aurait pu imaginer qu'il se lancerait dans une réforme du financement de la santé caractérisée par un *«poll tax»* et un ticket modérateur. Il est vrai que Jean Charest est un véritable maître quand il s'agit de cacher son jeu.

Le Devoir

Le grand ménage

Quelles seront les conséquences des abolitions ou fusions d'organismes et de sociétés gouvernementaux?

LISA-MARIE GERVAIS
PAULINE GRAVEL

Les budgets provinciaux sont toujours l'occasion d'un grand ménage. Cette fois, le gouvernement Charest n'y est pas allé de main morte en annonçant l'abolition ou la fusion de 28 organismes, fonds et sociétés qu'il avait créés sur un total de 170.

On comprend la logique du gouvernement d'avoir voulu se débarrasser de certaines entités devenues des coquilles vides, comme le Fonds de l'industrie des courses de chevaux (dont le gouvernement avait annoncé son retrait) et la Société nationale de l'amiante (dont l'abolition avait été programmée depuis au moins cinq ans). En revanche, l'abolition de la Commission de l'équité salariale, du Conseil permanent de la jeunesse ou le regroupement au sein d'un même organisme du Fonds de la recherche en santé du Québec, du Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies et du Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture en inquiète plus d'un. Que se cache-t-il donc derrière cette vaste opération de restructuration qui se déroulera sur quatre ans?

« Est-ce qu'on va perdre les expertises? Est-ce que les budgets vont suivre? »

D'emblée, le ministère des Finances et le Conseil du trésor se veulent rassurants. *«L'objectif est d'avoir un État mieux organisé et plus efficace»*, soutient Geneviève Villemure-Denis, attachée de presse de la présidente du Conseil du trésor, Monique Gagnon-Tremblay. Le pari est qu'en réorganisant la structure de certains organismes, l'État arrivera à économiser ici et là. Mais comment s'assurer que ce ne seront pas là des économies de bouts de chandelle? *«C'est un processus évolutif. On ne peut pas dire combien ça représente, mais c'est sûr que ce sont des économies non négligeables. Par exemple, on peut calculer qu'il y aura 17 conseils d'administration en moins et la production de 18 rapports annuels en moins. Ce sont des économies qui vont résulter de regroupements d'opérations administratives pour éviter les dédoublements»*, assure Mme Villemure-Denis.

Le Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses reconnaît que les restructurations annoncées *«auront un impact direct sur le personnel en poste»* mais que les employés touchés *«seront traités avec égard aux conventions collectives en vigueur»*. *«Les employés vont tous être assignés à d'autres tâches»*, promet Mme Villemure-Denis.

De la poudre aux yeux

La présidente du Secrétariat intersyndical des services publics (SISP), Dominique Verreault, s'explique mal comment l'État arrivera à économiser s'il promet de ne pas toucher aux emplois. *«Y a-t-il des intentions cachées ou on veut laisser croire à la population que le gouvernement réduit les coûts dans l'esprit de réingénierie de l'État? C'est de la poudre aux yeux»*, note Mme Verreault, qui qualifie cette opération de restructuration *«troublante»* et *«improvisée»*. Elle s'inquiète notamment de l'abolition de la Commission de l'équité salariale, dont les activités retourneront à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ). *«Il reste encore beaucoup de travail à faire, surtout chez les petites entreprises, qui ont besoin de ces gens spécialisés pour être en mesure de le faire. Est-ce qu'on va perdre les expertises? Est-ce que les budgets vont suivre? Le Conseil du trésor nous dit qu'il n'y aura pas d'abolition, mais est-ce qu'on change alors quatre trente sous pour une piastre?»*, a-t-elle ajouté.

LEONHARD FOEGER REUTERS

Les chercheurs en santé sont quant à eux assez anxieux de voir quelle forme prendra la fusion du Fonds de la recherche en santé du Québec avec d'autres fonds.

L'abolition de l'Agence de l'efficacité énergétique, dont les activités seront réintégrées au sein du ministère des Ressources naturelles et de la Faune et les revenus, transférés au Fonds vert, suscite les mêmes préoccupations. *«Cette agence avait justement été sortie de la fonction publique pour montrer que l'efficacité énergétique avait une importance.* [...] *Et là, trois ans plus tard, on veut la réintégrer* [dans le ministère]. *C'est quoi, le message qu'on lance? Que l'efficacité énergétique est moins importante?»*, dit Mme Verreault.

Parmi les changements de structure, notons le transfert de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour au secteur municipal. Qui devra fournir le budget de 5 millions nécessaire pour faire fonctionner l'administration du port? La municipalité? Le député de Nicolet-Yamaska, Jean-Martin Aussant, soulignait jeudi au *Nouvelliste* qu'il n'avait pu obtenir aucune réponse. *«Il faut savoir si le gouvernement compte aussi transférer les finances qui rendent possible l'administration du parc. Je ne pense pas que les contribuables de Bécancour pourraient se le permettre à eux seuls»*, a-t-il indiqué au quotidien de Trois-Rivières.

Le Conseil permanent de la jeunesse (CPJ) est également sous le choc de l'annonce de son abolition et du transfert de ses activités. Pour le Conseil, ce sont près de 25 ans de recommandations et de consultations avec les jeunes qui s'en vont directement aux oubliettes. *«Le CPJ est un organisme indépendant et non partisan qui défend la voix des jeunes du Québec. Il est le seul organisme jeunesse de l'appareil gouvernemental dirigé par des jeunes et pour les jeunes; il ne peut pas disparaître ainsi!»*, a signifié par voie de communiqué Geneviève Dallaire, présidente du CPJ.

Aboli et intégré à son ministère correspondant, le Conseil des relations interculturelles, qui depuis 1984 agit en organisme-conseil du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, reconnaît qu'il avait de la difficulté à accomplir l'ensemble de sa mission, faute de fonds et de ressources humaines. *«Cela dit, il va être intéressant de voir comment le gouvernement va garder les responsabilités* [du Conseil] *et intégrer les individus au sein du ministère»*, a dit Patricia Rimok, présidente du défunt Conseil.

Flou et inquiétudes

Encore sous le choc, les chercheurs en santé sont quant à eux assez anxieux de voir quelle forme prendra le regroupement du Fonds de la recherche en santé du Québec (FRSQ), du Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies (FQRNT) et du Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC), surtout que *«la nouvelle est pour le moment très floue»*, souligne Éric Rousseau, professeur-chercheur au sein d'un réseau de recherche du FRSQ et directeur du Département de physiologie et de biophysique de la Faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke.

M. Rousseau ne voit pas dans un regroupement une façon de réaliser des *«économies majeures»*. *«À la limite, on pourrait économiser les salaires de deux présidents et d'une dizaine de secrétaires; cela représente bien peu sur 4,5 milliards de déficit. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas réfléchir pour faire mieux, sachant que certaines administrations sont un peu lourdes, mais de là à fusionner les fonds... Même le fédéral, qui avait déjà évoqué la possibilité de resserrer les instituts en recherche en santé du Canada (IRSC) et le CRSNG, n'a finalement pas retenu l'idée, car ce n'était pas souhaitable»*, fait-il remarquer avant de souligner que le FRSQ est un fleuron du Québec, jalousé par les autres provinces canadiennes.

Jean-Claude Forest, directeur du Centre de recherche du Centre hospitalier universitaire de Québec (CHUQ), ajoute que le FRSQ a été le promoteur du développement de la recherche en santé au Québec, qui est devenu le leader de la recherche dans ce secteur au Canada. *«Nous espérons que les éléments qui ont fait le succès du FRSQ vont se retrouver à nouveau dans la nouvelle structure. Il ne faudrait pas jeter le bébé avec l'eau du bain.»*

Les subventions de recherche attribuées par les IRSC aux chercheurs québécois sont plus élevées que le poids démographique du Québec à l'échelle canadienne. Le rôle du FRSQ a été prédominant pour atteindre ce niveau.

Selon Yves Joanette, président du FRSQ, *«en plus de mesurer des épargnes à court terme que pourrait permettre ce regroupement, il faudra aussi mesurer l'impact sur la communauté de recherche et l'impact économique que pourrait constituer la perte d'un joyau comme le FRSQ, qui depuis 47 ans fait la promotion, défend, organise, soutient la recherche en santé et rend le Québec plus performant que toutes les autres provinces canadiennes»*, souligne M. Joanette.

Le Devoir

NUCLÉAIRE IRANIEN

Le geste symbolique de Pékin

C'est un revirement important: la Chine dit oui à de nouvelles sanctions contre l'Iran. Son accord a été obtenu mercredi soir, sous la pression de la Russie, des États-Unis, de l'Allemagne, de la Grande-Bretagne et de la France, notamment.

Tous soupçonnent la République islamique de vouloir acquérir la capacité de créer une arme nucléaire; tous l'accusent de ne pas respecter les obligations qui sont les siennes en matière de non-prolifération. Très précisément, Téhéran poursuivrait un programme d'enrichissement de l'uranium jugé pour le moins ambigu.

Mais, jusque-là, Pékin hésitait. La Chine est l'un des cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU. À ce titre, elle dispose d'un droit de veto susceptible de bloquer une résolution imposant de nouvelles sanctions à l'Iran.

Ces dernières semaines, la Chine maintenait qu'il y avait encore une possibilité de «négociation» avec la République islamique. Elle rappelait son attachement au principe de la souveraineté nationale: pas d'ingérence dans les affaires intérieures des États. Elle disait son scepticisme quant à l'efficacité des sanctions: l'Iran en subit depuis 1979, sans changer de politique nucléaire.

Nombre d'observateurs ajoutaient que la Chine entretient une étroite coopération commerciale avec la République islamique, qui lui fournit 13 % de ses importations d'hydrocarbures.

Ne pas mordre

Pourquoi la Chine a-t-elle changé d'avis? Peur de l'isolement diplomatique? Habitude de s'aligner dans ce domaine sur les positions de la Russie? Lassitude devant le refus permanent de Téhéran de répondre positivement à toutes les tentatives de dialogue qui lui sont adressées? Un peu tout cela à la fois.

Un projet de résolution devrait être prêt courant avril. La Chine, qui recevait jeudi 1er avril le négociateur en chef iranien pour les affaires nucléaires, Saïd Jalili, a déjà précisé sa position: elle ne veut pas de sanctions trop dures. Le message est clair: elle fera tout pour que ces sanctions ne puissent pas «mordre», comme le souhaitent Washington, Londres et Paris.

DAVID GRAY REUTERS

Le négociateur en chef de l'Iran, Saïd Jalili, s'est adressé à la presse à l'ambassade de son pays à Pékin.

Sans doute ne s'agit-il pour Pékin que d'un geste symbolique. Alors que l'Iran — de l'avis de tous les experts — coche une à une toutes les cases «danger» de la prolifération nucléaire, il était difficile de rester sans réagir. D'autant que l'ONU réunit en mai une conférence sur la non-prolifération, qui ne pourra que constater que Téhéran viole ses engagements.

Évolution

La Chine est donc maintenant prête à de *«sérieuses discussions»* sur l'imposition de nouvelles sanctions contre l'Iran. Cette annonce a coïncidé avec la visite à Pékin du négociateur en chef iranien sur la question nucléaire, Saïd Jalili, jeudi.

La Chine, qui s'est associée à trois reprises à des sanctions limitées contre l'Iran entre 2006 et 2008, reste opposée à de nouvelles sanctions, même si elle ne devrait pas utiliser son droit de veto.

La position chinoise a récemment évolué: début mars, elle a appelé la République islamique à renforcer sa coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour lever les doutes.

L'Iran est le troisième fournisseur de pétrole de la Chine, après l'Arabie saoudite et l'Angola. En 2009, Pékin et Téhéran ont signé des contrats pour développer des champs pétrolifères en Iran. La Chine fournit de grandes quantités de pétrole raffiné à Téhéran, qui ne dispose pas de capacités suffisantes. Pour la Chine, la place occupée par l'Iran sur les franges sud de l'Asie centrale, non loin de la province troublée du Xinjiang chinois, est perçue comme non négligeable.

Pour toutes ces raisons, la Chine doit donc ménager son allié iranien tout en évitant de s'aliéner les États-Unis et un isolement diplomatique. Sur les sanctions, la tactique de Pékin semble consister à accepter la discussion tout en déployant des trésors de rhétorique pour retarder la décision. Surtout, comme le confiait la vice-ministre des Affaires étrangères, Fu Ying, à un expert européen, la Chine fera tout ce qu'elle peut pour *«atténuer»* le plus possible la portée des sanctions quand ces dernières seront finalement imposées.

Le Monde

LA SANTÉ

À consommer avec modération

Le budget Bachand marque un changement de paradigme qui annonce des débats houleux au Québec comme au Canada

Les bons soins au bon endroit. Voilà l'objectif que vise le gouvernement Charest en proposant un budget qui cherche à financer notre insatiable réseau de la santé en récompensant la performance et en responsabilisant les patients. Un pari risqué qui a déjà des allures de boîte de Pandore pour plusieurs.

LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

Le coup de barre n'est pas anodin. À peine sorti du huis clos mardi, le président de la Fédération des médecins spécialistes du Québec avait déjà bien cerné la portée de ce budget qui annonce une période de transition dans l'évolution de notre système de santé. *«Nous sommes passés d'un système universel et ouvert à un système balisé par des contraintes»*, avait alors résumé le Dr Gaétan Barrette, encore sur le coup de la surprise.

Quoi qu'en disent le premier ministre Jean Charest et son ministre des Finances Raymond Bachand, il y a en effet dans cet exercice économique de quoi ébranler les fondements mêmes de la sacro-sainte Loi canadienne sur la santé. Au cœur des fortes turbulences à venir: le nouveau fonds dédié à la santé, ou plutôt ses étonnants modes de financement, qui viennent bousculer des principes que l'on croyait jusqu'ici intouchables au Québec.

Le virage est très marqué, confirme André-Pierre Contandriopoulos, professeur titulaire au Département d'administration de la santé de l'Université de Montréal. *«À travers les mécanismes de financement de ce fonds, on voit transparaître quelque chose de très radical dans la philosophie même de l'État par rapport à la santé des gens. Au fond, on est en train de dire que la santé n'est pas uniquement un droit, mais aussi un bien de consommation.»*

Reporter le paiement à la fin de l'année ne change rien au fait qu'on relie désormais clairement consommation et contribution

Concrètement, le gouvernement propose l'instauration de deux mesures. La première, effective dès maintenant, prend la forme d'une contribution fixe, la même pour tous, qui atteindra à terme les 200 $. La seconde reste encore à préciser. On sait toutefois qu'il s'agira d'une franchise de base de 25 $ par visite à moduler selon l'endroit où le service sera consommé. En clair, diagnostiquer une otite coûtera plus cher dans un hôpital universitaire qu'à la clinique du coin.

Ce faisant, le gouvernement Charest espère mieux aiguiller la consommation des services de santé. *«Le Québec est d'avis qu'une franchise santé ne restreindrait pas l'accessibilité au système de santé. L'effet recherché est orienteur plutôt que modérateur: il s'agit d'encourager la prestation du bon soin au bon endroit»*, lit-on dans le document *Budget 2010-11, vers un système de santé plus performant et mieux financé*.

Orienter, c'est aussi modérer

Mais pour Marie-Claude Prémont, professeure à l'École nationale d'administration publique de Montréal, faire ainsi le lien entre consommation et contribution ne peut que heurter l'un des principes fondamentaux de la Loi canadienne sur la santé. *«La fameuse contribution dont on parle, c'est en fait le "poll tax" de Margaret Thatcher. C'est un impôt éminemment régressif et cela affecte directement le caractère progressif du régime de santé.»*

Ce qui ne la rend pas illégale pour autant, estime son collègue de l'UdeM. *«Tout aussi inéquitable soit-elle, cette cotisation ne semble pas contraire à la loi. Des choses semblables se font d'ailleurs déjà en Alberta et en Colombie-Britannique.»* Les deux universitaires s'entendent toutefois pour dire que la franchise, qui a selon eux tous les mécanismes d'un ticket modérateur, ne peut que limiter l'accès uniforme aux soins, ce qui va à l'encontre de l'esprit même de la loi qui garantit aux Canadiens un système de santé ouvert et universel.

À ce chapitre, la loi est claire, fait valoir Mme Prémont. Un système universel comporte deux aspects. *«Le premier consiste à s'assurer que tout le monde est couvert, mais cela ne s'arrête pas seulement à ça, même si bien des spécialistes, y compris Claude Castonguay, se limitent souvent à cette définition.* [...] *Le second veut que les modalités d'accès soient les mêmes pour tous, ce que ne permet tout simplement pas l'introduction d'une franchise.»*

Le gouvernement Charest ne fait pas la même lecture. Claude Castonguay non plus. Dans son rapport, l'ancien ministre de la Santé recommandait l'introduction d'un ticket modérateur. Cette semaine encore, M. Castonguay a réaffirmé sa conviction: ce moyen de financement ne contrevient pas à la loi canadienne. *«L'esprit de la loi, c'est d'éviter que lorsque la personne se présente pour recevoir un soin, elle soit obligée de payer un montant»*, a-t-il dit sur les ondes de Radio-Canada.

La franchise que veut imposer Québec serait plutôt payée lors de la déclaration de revenus. Mais pour Mme Prémont, reporter le paiement à la fin de l'année ne change rien au fait qu'on relie désormais clairement consommation et contribution. Quelle interprétation en fera la loi? Il reviendra aux juristes de trancher. Un débat qui s'annonce d'ores et déjà houleux.

D'ici là, légal ou pas, de nombreuses voix se sont élevées pour empêcher l'imposition d'un ticket, même orienteur. La raison est simple: la franchise ne s'attaque pas qu'à l'usage inadéquat des soins de santé, a prévenu cette semaine le Collège des médecins. *«Toutes les études le prouvent: la franchise, c'est l'équivalent d'une taxe à la maladie, qui freine aussi le recours adéquat aux soins et à la prévention»*, a résumé son secrétaire, le Dr Yves Robert.

M. Contandriopoulos confirme les effets délétères d'une telle approche qui a fait l'objet de plusieurs recherches exhaustives dans le monde. *«Pour que le ticket ait un impact, il doit être élevé. Mais plus il est élevé, plus ses effets de découragement sur les gens qui ont des besoins réels sont élevés. Ces gens retardent ou espacent alors leurs visites chez le médecin, leur état se dégrade. Ils laissent la prévention de côté. Et on les retrouve à l'urgence.»*

Le Devoir

REUTERS

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La contribution projetée par Québec affectera-t-elle le caractère progressif du système de santé?

La santé en chiffres

■ Dépenses: 38,1 milliards (27,2 milliards en financement public et 10,9 milliards en financement privé). C'est plus de 12 % du PIB.
■ Les dépenses en santé représenteront 45 % des dépenses de programmes, soit 28 milliards en 2010-11.

Nouveaux modes de financement

■ Fonds dédié à la santé: il débute à 180 millions en 2010-11 pour atteindre 1,445 milliard en 2013-14. Il sera financé par une contribution santé (945 millions) et d'autres cotisations à déterminer, parmi lesquelles une franchise (500 millions).
■ La contribution santé sera de 25 $ par adulte en 2010. Elle sera majorée à 100 $ en 2011 et à 200 $ en 2012.
■ La franchise reste à moduler. Le scénario le plus vraisemblable est celui avancé par le rapport Castonguay, qui proposait une franchise de 25 $ par visite. Si ce scénario est retenu, la franchise serait plafonnée et ne pourrait dépasser plus de 1 % du revenu familial.

Source: Budget 2010-11, vers un système de santé plus performant et mieux financé

La ligne dure

MICHEL DAVID

Des hausses de taxes et de tarifs ne sont jamais populaires, mais la véritable révolte contre le «budget fondateur» du tandem Charest-Bachand semble s'expliquer autant, sinon plus, par la quasi-certitude que le gouvernement ne respectera pas sa part du marché qu'il prétend conclure avec les Québécois.

Selon le sondage Léger Marketing réalisé au lendemain de la présentation du budget, 82 % des Québécois ne croient pas qu'il réduira les dépenses de l'État de 7 milliards d'ici 2013-14, alors qu'eux-mêmes vont casquer à coup sûr.

«Surveillez-nous au cours des prochaines années», a déclaré le ministre des Finances hier. Il est cependant urgent pour le gouvernement de faire preuve de sa détermination à prendre le taureau par les cornes, sans quoi le reste de son mandat, qui s'annonce déjà difficile, va tourner carrément au cauchemar.

Les dirigeants du front commun des syndicats qui représentent les employés de l'État avaient semblé encouragés par leur réunion de lundi soir dernier avec les principaux ministres responsables des négociations, mais ils ont grimacé en prenant connaissance des dispositions du budget. Avec raison.

Bien entendu, les demandes salariales des syndicats — des augmentations de 11,25 % en trois ans — constituaient simplement une base de négociation. Contrairement à sa prédécesseure, qui défendait sa «sacoche» bec et ongles, la présidente du Conseil du trésor, Monique Gagnon-Tremblay, n'avait jamais dit non plus que ses offres salariales de 7 % en cinq ans étaient définitives. En reprenant ces chiffres dans son discours, M. Bachand ne lui a cependant pas laissé beaucoup de latitude.

Qui plus est, Mme Gagnon-Tremblay a expliqué mercredi que les offres du gouvernement avaient été faites dans la perspective d'un taux d'augmentation des dépenses de 3,2 %, alors que M. Bachand l'a ramené à 2,9 % pour 2010-11, puis à 2,2 % pour les années subséquentes.

◆ ◆ ◆

Les négociations aux diverses tables se poursuivront de façon intensive au cours de la fin de semaine, mais une entente tiendrait presque du miracle. Non seulement les paramètres budgétaires fixés par le ministre des Finances restreignent singulièrement la marge de manœuvre laissée aux négociateurs patronaux, mais une entente satisfaisante pour les syndicats donnerait maintenant la fâcheuse impression que le gouvernement commence déjà à revenir sur son engagement de *«faire le ménage dans sa cour»*.

Dès le départ, les employés de l'État ne bénéficiaient pas d'une grande sympathie dans la population. Le budget n'est pas de nature à la renforcer. Les contribuables n'accepteraient pas que la hausse de la TVQ et des tarifs d'électricité, conjuguée à l'introduction d'un nouvel impôt santé et d'un ticket modérateur, serve à financer des augmentations de salaire.

Bref, le maintien de la ligne dure avec les syndicats est non seulement un impératif budgétaire, mais une nécessité politique, ce qui rend encore plus problématique le règlement négocié que le gouvernement dit toujours souhaiter.

Les affrontements avec les syndicats ont généralement bien servi les gouvernements libéraux, dont ce n'est pas la clientèle naturelle. Un deuxième décret consécutif aurait cependant un effet désastreux sur un climat de travail déjà difficile, et *«l'amélioration continue de l'efficacité»*, qui constitue un autre élément essentiel au contrôle des dépenses, ne peut se faire sans la collaboration des employés de l'État.

Dans l'hypothèse d'un autre affrontement en règle, les syndicats se porteront immédiatement à la défense du «modèle québécois», menacé encore une fois par un gouvernement dirigé par un émule de Mike Harris et Ralph Klein. On peut également compter sur les partis d'opposition pour jeter de l'huile sur le feu, en martelant qu'il veut étouffer la classe moyenne et «taxer la maladie».

◆ ◆ ◆

À voir la virulence des réactions au budget dans presque toutes les composantes de la société, le gouvernement pourrait se retrouver face à la même coalition de mécontents qui s'était dressée contre ses projets de «réingénierie» durant son premier mandat.

Maintenant qu'il a fait son lit, le gouvernement ne peut cependant plus reculer, si ce n'est sur les modalités, sans perdre toute crédibilité. Le ministre des Finances semble convaincu que la tempête ne durera pas. *«Peut-être que tout le monde est mécontent à court terme. Mais quand la poussière va retomber, les gens vont regarder l'ensemble et se demander: quel est mon rapport avec l'État?»*

Pour plusieurs, la question est plutôt de savoir quel est le rapport du gouvernement avec la population. M. Bachand estime que l'avenue proposée dans son budget est la seule possible pour éviter une catastrophe, alors que ses opposants croient être confrontés à un *«choix de société»*. Il a manifestement surestimé les effets de la pédagogie des «lucides».

Il est vrai que la surprise a été brutale. Jusqu'à mardi, les libéraux s'étaient toujours opposés à une contribution spéciale pour la santé et surtout à l'imposition d'un ticket modérateur, peu importe le maquillage qu'on lui applique. En réalité, au chapitre de la santé, la «révolution culturelle» de M. Bachand a plutôt des allures de contre-révolution.

mdavid@ledevoir.com

ÉDITORIAL

Pâques

Amour désarmé

Armé ou pas, au meilleur ou au pire, l'amour demeure ce qu'il a toujours été: unique, infini, indicible. Obsessif aussi. Avec un goût naturel de contourner le plus grand des malheurs, nommé la mort. À ce propos, il est raconté, dans un Évangile bien identifié, que de bon matin, à la suite de la fin tragique de celui qui semble être devenu sur le tard son meilleur ami, Jésus de Nazareth, Marie Madeleine, sorte d'Antigone juive, a tout de go couru au tombeau. Elle veut le revoir, le toucher. Elle l'aime, elle l'aime encore, elle l'aimera toujours. L'amour à son paroxysme. Inconditionnel, irréversible. Quelques heures plus tard... il est là. Mais est-ce bien lui? Son Jésus de Nazareth, son Emmanuel, semble habiter un corps plutôt éthéré. *«Ne me touche pas»*, qu'il lui aurait dit.

Nous y voilà. Un amour violemment désarmé par la mort peut-il de sa propre énergie ressusciter un cœur meurtri, un visage, voire une vie? Ou mieux: l'amour, un vrai amour, peut-il durer au-delà d'une irréversible mort? Au-delà des apparences? Chloé chante encore son Gilles Carle.

BENOÎT LACROIX, O.P.

C'est qu'il existe depuis longtemps d'étonnantes croyances que voisinent de plus étonnantes certitudes encore: l'amour peut renaître de ses cendres. Jusqu'à intégrer et contredire ce que le gentil François d'Assise appelle *«la mort temporelle»*. Même qu'il est écrit, dans un texte des années 500 avant notre ère et justement nommé le *Cantique des cantiques*: *«Amour est fort comme Mort... Ses flammes sont des flammes ardentes. Les grandes eaux ne pourraient éteindre l'amour, ni les fleuves le submerger»* (8, 6-7).

Que j'aime ces légendes du Moyen Âge courtois à propos des inséparables dont aucune bataille, aucune mort ne saurait venir à bout. Aussitôt entendue la trompette du Jugement dernier à la fin des temps, les deux amoureux se lèveraient et, du même amour enfin comblé, s'embrasseraient.

Nous exagérons? Pas tellement. Qui vraiment aime toujours aime. Il en est ainsi depuis des temps immémoriaux: des stèles, des mausolées, des jardins-cimetières, des épitaphes, tant d'artéfacts signifient à quel point nos désirs d'immortalité et le goût d'aimer à jamais nos préférés demeurent. On dirait leur départ provisoire et leur mort tout simplement partielle. Rien n'y fait: *«Nous nous aimerons toujours.»*

Pourtant, l'histoire de l'humanité en a connu, en connaît, de ces brisures, divorces, séparations, petites morts, *«qui n'en finissent pas d'habiter des cœurs meurtris»*. Il en est même ainsi, quelquefois, de nos amours au quotidien: raison passion, faute et pardon, coups de cœur à répétition. Qui n'aimait plus hier se retrouve aujourd'hui plus amoureux que jamais. Des lois, des coutumes ont été contournées. Pas d'âge. Les doutes ont fondu. *«Je t'aime: ne me dis plus rien»*... Lao Tseu l'a souvent énoncé: des malheurs d'hier naissent les bonheurs d'aujourd'hui. On sait que le grain jeté en terre en avril va mourir pour renaître fleur de mai. De la mort, une fois encore, surgit la vie.

Est-ce la magie de la fête chrétienne de Pâques, toujours célébrée au printemps, de relier à la mort temporelle de Jésus de Nazareth la perspective d'un éclatement de la vie? Cet amour crucifié un vendredi provoque ici et là depuis deux mille ans et plus des sursauts d'amour et de générosité partagée. Lui-même, célèbre prophète en Israël, n'en finit plus de dire et de redire: *«Je suis venu allumer un feu sur la terre et comme je voudrais qu'il soit déjà allumé... C'est qu'il n'y a pas de plus grand amour que de donner sa vie pour ses amis.»* Ronsard, beaucoup plus tard: *«Belle fin fait / qui meurt en bien aimant.»*

Ces sages réflexions, les devons-nous à François Cheng, cet étonnant taoïste d'origine chinoise, depuis quelque temps de l'Académie française? Voilà que notre académicien s'émeut et écrit au souvenir de tous *«ceux qui ont dû, à des degrés divers, affronter le mal au nom de la paix et de l'amour, on pense bien sûr — quelles que soient notre conviction ou notre croyance — au Christ qui, afin de montrer que l'amour absolu est possible et qu'aucun mal ne peut l'atteindre, a accepté librement de mourir sur la croix. Ce fut là sans doute un des plus beaux gestes que l'humanité ait connu»* (*Cinq méditations sur la beauté*, Paris, 2008, p. 38).

Pour revenir à l'exubérante Marie Madeleine des Évangiles, c'est qu'elle s'est ressaisie: extase, c'est lui, c'est son ami. L'amour. Toujours l'amour. Plus fort que la mort. Ce que la foi peut voir, ou peut savoir, qui le verra, qui le saura? Celui, celle qui aime de tout son cœur, qui a aimé, sait déjà de quoi peut vivre ou survivre un amour désarmé ou purifié par l'épreuve.

Ah! la belle folie d'aimer!...

Joyeuses Pâques!

LE DEVOIR
FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS !
Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires JOSÉ CRISTOFARO

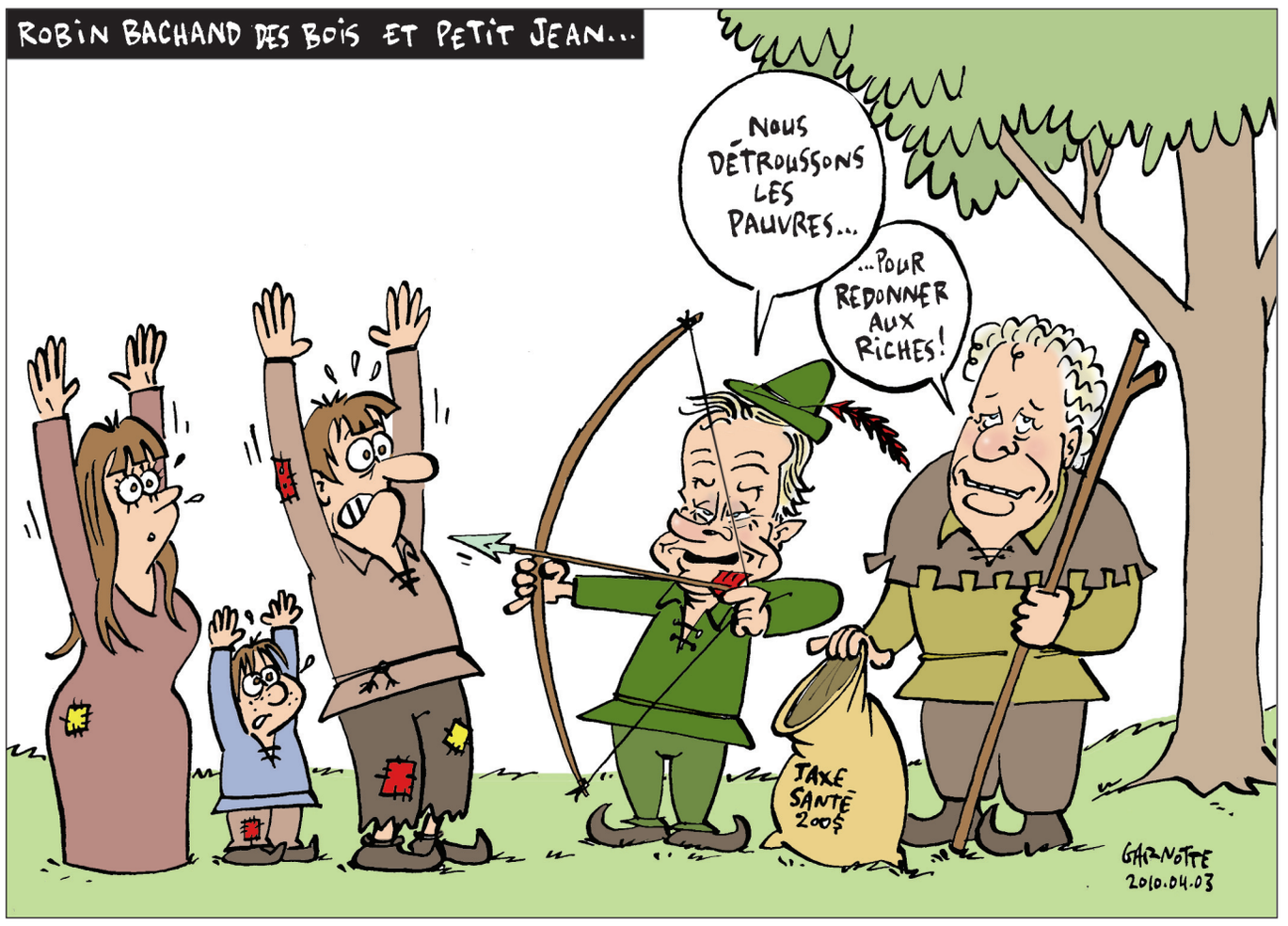

LETTRES

Des solutions pour l'avenir

Le budget Bachand s'attaque de front à plusieurs problèmes criants, dont le financement de la santé et des universités. M. Bachand a fait preuve de courage en s'attaquant à ces vaches sacrées. Contrairement au PQ qui ne veut que boucher les craques, le budget du gouvernement Charest propose des solutions pour l'avenir du Québec.

Mathieu Roy
Le 31 mars 2010

La même médecine pour tous

La santé, quel bien précieux. Je suis en attente depuis six mois d'un médecin de famille qui pourrait régler mon problème de haute pression avant que je ne fasse un AVC ou un infarctus. Avec le nouveau budget, je sens que ma pression monte dangereusement, mais grâce aux nouveaux tarifs, j'aurai sans doute sous peu un médecin de famille lorsque ses patients à faible revenu auront déserté son cabinet.

Car enfin, c'est l'ensemble de la population qui doit mettre l'épaule à la roue pour régler le déficit budgétaire (et le déficit de médecins?). L'exemple de l'effort fourni par ma sœur est assez probant quant à l'impact que ces mesures auront sur certaines personnes et sur les finances publiques. Fonctionnaire fédérale à temps plein, elle n'aura aucune indexation de son salaire selon l'augmentation du coût de la vie (son salaire est gelé) pour les deux prochaines années. Avec un revenu annuel de 40 000 $ par année pour une personne vivant seule, elle fait partie de la classe moyenne qu'on pourrait qualifier de confortable. Malheureusement pour elle, elle est née avec une maladie héréditaire dégénérative qui entraîne de nombreuses visites chez le médecin. Les sommes déboursées pour se faire soigner selon le nouveau budget si sa situation médicale est stable (lire si elle va bien, ce qui n'est pas toujours le cas) correspondent à une augmentation d'impôt de 20 %. Wow!

Monsieur Charest, si vous appliquez la même médecine à tous les contribuables du Québec, y compris aux entreprises, qu'à ma sœur handicapée, vous le réglez votre déficit, et le remboursement de la dette avec!

Liette Labrosse
Montréal, le 31 mars 2010

Quand le budget d'un gouvernement brise la solidarité d'un peuple…

J'ai connu l'époque d'avant l'accès universel aux services d'éducation et de santé. Touché par la polio, un frère aîné a alors passé cinq années de son enfance à l'hôpital, les frais d'hospitalisation et de multiples interventions chirurgicales étant à la charge de mon père, avec des conséquences qui auraient été plus lourdes encore si le chirurgien n'avait pas proposé d'importants accommodements financiers — merci au Dr Favreau.

Mon frère a plus tard eu droit à une pension avant d'avoir accès, études forcément écourtées, à un travail plutôt mal rémunéré.

C'est pourquoi, au fil des ans, j'ai payé mes impôts sans rechigner: bonne santé, études avancées, travail stable et salaire relativement élevé, c'était et c'est encore moi le privilégié! Cette histoire personnelle est aussi celle d'un peuple qui a choisi, il y a 50 ans, la solidarité.

C'est cette solidarité que vient briser le budget du gouvernement Charest — ironiquement préparé par celui qui était, il y a dix ans, président du «fonds de solidarité» de la FTQ. Bris de solidarité d'autant plus inacceptable que c'est après avoir réduit les impôts des plus nantis qu'on proclame nécessaire le recours à l'approche — à l'idéologie — désolidarisante de l'utilisateur-payeur. Parmi les opposants au budget Charest–Bachand, plusieurs savent qu'il leur faudra revenir à un impôt plus élevé, et l'acceptent. Tout en réclamant que les fonds publics soient administrés plus rigoureusement.

Cette fois, il faut voter NON!

Guy Bourgeault
Laval, le 2 avril 2010

Une «mairie poubelle» maintenant?

Québec était déjà tristement connue pour sa radio poubelle. Faudra-t-il maintenant parler d'une «mairie poubelle» pour notre capitale nationale? Chose certaine, la disgracieuse sortie du maire Régis Labeaume, cette semaine, contre les journalistes et contre la correspondante du *Devoir* en particulier était tout simplement indigne d'un représentant des citoyens.

La Fédération professionnelle des journalistes du Québec a eu raison d'exiger des excuses, ce que le maire Labeaume n'a fait d'ailleurs que très imparfaitement.

En plus d'être indigne, le comportement du premier magistrat de Québec constitue, à n'en pas douter, un geste d'intimidation envers les gens des médias. C'est tout aussi condamnable que certaines pratiques qui régneraient ces temps-ci dans l'industrie de la construction.

Enfin, au-delà des propos déplacés du maire Labeaume à l'endroit des journalistes, il faut voir, surtout, une basse manœuvre de diversion d'un politicien très mal pris. Le maire Labeaume s'est fait rouler dans la farine par un «expert» en marketing, Clotaire Rapaille. Il s'est laissé prendre comme un amateur par son beau discours. Et au lieu de reconnaître humblement son erreur, il a cherché à la faire oublier en lançant de la boue aux journalistes. Vraiment, c'est bien bas.

Gilles Léveillé
Canton de Melbourne, le 1er avril 2010

REVUE DE PRESSE

Faire des vagues

Manon Cornellier

Le budget du Québec et son projet de «franchise» pour chaque visite chez le médecin commencent à faire jaser la gauche canadienne, qui s'inquiète du silence d'Ottawa, des libéraux et du précédent qui pourrait être ainsi créé.

Susan Riley, de l'*Ottawa Citizen*, compare la proposition québécoise à *«une grenade lancée contre le système de santé public»*. Si le silence conservateur l'a peu surprise, l'approbation timide du chef libéral Michael Ignatieff l'a fait bondir. Elle croyait les libéraux soucieux de l'accès gratuit au système de santé public et se serait attendue à l'expression d'un certain désaccord. Elle n'est pas plus heureuse du silence prudent du Nouveau Parti démocratique. Selon elle, le *«ballon d'essai»* de Charest doit être abattu en plein vol car, qu'importe le vocabulaire utilisé, cette franchise équivaut à *«une taxe sur la maladie»*. Pour décourager les personnes qui, supposément, abusent du système, on pénalisera tous ceux qui sont malades, décourageant certains à se faire soigner à temps. Selon Riley, le système de santé n'a pas vraiment besoin de plus d'argent, mais d'une difficile et sérieuse réorganisation. Cela demande toutefois du leadership, alors que *«sur la colline parlementaire, le système de santé est devenu le problème de quelqu'un d'autre»*.

Brasser la cage

La secrétaire d'État américaine Hillary Clinton, elle, n'a pas hésité à brasser la cage durant son court passage au Canada cette semaine. Elle a critiqué l'exclusion des autochtones et de certains pays d'une réunion convoquée par le Canada sur l'Arctique. Elle a manifesté l'intérêt des États-Unis de voir les militaires canadiens rester en Afghanistan passé 2011. Elle a finalement déclaré qu'on ne pouvait parler santé maternelle sans parler contraception et avortement, une position contraire à celle du gouvernement Harper. La remontrance n'a pas froissé grand monde.

Un des rares à avoir été vexés est Lawrence Martin, du *Globe and Mail*, qui se demande si Clinton tentait de battre un record d'affronts en une seule visite. La diplomatie, dit-il, aurait dicté qu'elle fasse ses critiques en privé. Son collègue John Ibbitson, toujours du *Globe*, ne blâme pas Clinton pour avoir dit le fond de sa pensée. C'est sa marque de commerce. Quand on lui pose une question, elle répond. Cela a l'avantage de nous faire réaliser que le gouvernement Harper et l'administration Obama ne sont pas sur la même longueur d'onde dans un certain nombre de dossiers et que le gouvernement américain ne se préoccupe pas beaucoup de ménager les cordes sensibles canadiennes. Rien de plus, dit-il. L'*Ottawa Citizen* pense pour sa part que Clinton a bien fait de remettre le Canada à sa place en matière de santé maternelle et infantile, et de le faire dans ce langage clair qui fait trop souvent défaut au gouvernement Harper.

Appui inattendu

Le système de reconnaissance du statut de réfugié subira une transformation en profondeur et le projet de loi que le ministre de l'Immigration, Jason Kenney, a présenté cette semaine fait déjà des vagues dans les groupes d'aide aux réfugiés. Il s'attire par contre de nombreux appuis, certains inattendus.

Au *Globe and Mail* et au *National Post*, on est favorable à l'adoption d'un système plus rapide d'examen des demandes d'asile et à la mise en place d'une liste de pays sûrs. Les personnes provenant de ces pays pourront faire une demande et être entendues, mais elles n'auront pas accès à un nouveau système d'appel plus robuste qui sera mis sur pied. Jeffrey Simpson, du *Globe*, y voit une façon d'introduire le gros bon sens dans un système mal en point. Il s'attend aux hauts cris des défenseurs des réfugiés et des avocats en matière d'immigration, mais il pense qu'il faut tenter l'expérience. *«Cela paraît mieux sur papier que le système existant, ne serait-ce que parce qu'il serait difficile de faire pire»*, écrit-il, tout en avouant garder un doute, lui qui a vu d'autres réformes échouer.

Thomas Walkom, du *Toronto Star*, s'inquiète. Il reconnaît que réformer le système n'est pas simple, car il faut établir un délicat équilibre entre garder les portes ouvertes pour les vrais réfugiés et décourager les fraudeurs qui viennent engorger le système et, par ricochet, étirer les délais. À son avis, cette dernière réforme, avec sa liste de pays sûrs, n'y parvient pas, car elle fait trop de place à l'arbitraire. *«Pis encore, il donnera au cabinet un rôle trop important pour décider quels pays produisent de vrais réfugiés. Voilà un pouvoir qu'aucun gouvernement, surtout pas celui-ci, ne devrait avoir.»*

À l'opposé, et toujours dans le *Star*, un avocat en immigration bien connu, Lorne Waldman, félicite le courage de Jason Kenney de s'attaquer à ce système juste, mais trop lourd, qui force des gens à attendre des années avant d'être fixés sur leur sort. *«Bien que certaines de ses propositions soient litigieuses, elles représentent une tentative honnête de créer un système efficace et juste.»* Waldman se réjouit de la création d'une vraie instance d'appel, mais s'inquiète lui aussi de cette liste de pays sûrs. *«Un pays peut être sûr pour la plupart des gens et ne pas l'être pour d'autres.»* Et une telle liste peut avoir une saveur fortement politique. L'avocat ajoute qu'*«il y a d'autres aspects du projet de loi qui exigent une réflexion approfondie, mais cela étant dit, il offre une base pour une discussion sérieuse»*.

mcornellier@ledevoir.com

IDÉES

Projet de loi 94

Port du niqab: une loi inutile

NATHALIE DES ROSIERS
Avocate générale à l'Association des libertés civiles du Canada

Le projet de loi *«établissant des balises encadrant les demandes d'accommodement dans l'administration publique et dans certains établissements»* a été déposé à Québec la semaine dernière. Il est applicable à tous les secteurs gouvernementaux et à de nombreuses institutions publiques, dont les garderies, les conseils scolaires publics et les établissements de santé.

Sa disposition principale, l'article 6, se lit ainsi:

«Est d'application générale la pratique voulant qu'un membre du personnel de l'Administration gouvernementale ou d'un établissement et une personne à qui des services sont fournis par cette administration ou cet établissement aient le visage découvert lors de la prestation des services.

Lorsqu'un accommodement implique un aménagement à cette pratique, il doit être refusé si des motifs liés à la sécurité, à la communication ou à l'identification le justifient.»

Plusieurs critiques doivent être faites du projet de loi: il est vague et mal rédigé, il ne sortira pas indemne d'une contestation constitutionnelle, il aura des répercussions dangereuses pour certaines femmes musulmanes et plus généralement pour les relations entre citoyens et gouvernement. Et finalement, il doit aussi être critiqué parce qu'il est inutile.

Communication

Premièrement, le libellé du projet de loi semble mal ciblé. Il est difficile d'imaginer une interaction entre un citoyen et le gouvernement qui ne fasse pas appel à la *«communication»*. Doit-on en conclure que toute interaction avec une femme portant un niqab est interdite? Le projet de loi vise-t-il uniquement les communications orales même si la distinction n'est pas faite? Sera-t-il interdit de porter un niqab, un foulard ou une tuque pour remplir un formulaire? Est-il nécessaire d'avoir le visage découvert lors de toute prestation de services, même celles par téléphone et par courriel? Bref, le texte doit être révisé.

Deuxièmement, beaucoup a été écrit sur les violations à la liberté d'expression, et de religion, qui sont apparentes. Le niqab, comme tout autre symbole religieux, ne devrait pas être réglementé par le gouvernement. Néanmoins, plusieurs personnes suggèrent que c'est un symbole qui peut être banni de la sphère publique pour les raisons suivantes:

- le niqab n'est pas exigé par la religion musulmane;
- il est un symbole de l'inégalité des femmes;
- il peut être identifié à un rejet des valeurs modernes, ce qui peut nuire à la possibilité d'intégration à la société québécoise et canadienne.

Expression de la spiritualité

A priori, aucune de ces trois raisons ne peut justifier qu'on refuse un service public aux femmes qui portent le niqab. Tout d'abord, la liberté de religion ne protège pas seulement les rituels qui sont mandatés par les différents ordres religieux, mais plutôt la possibilité d'exprimer sa spiritualité. Certaines personnes sont plus pieuses que d'autres: beaucoup de gens portent des signes religieux, y compris les prêtres et religieuses catholiques, certains juifs orthodoxes, certains membres sikhs ou bouddhistes. Est-ce que le gouvernement devrait réglementer les signes religieux de toutes ces personnes si elles désirent obtenir un service gouvernemental ou être employées par le gouvernement? De plus, si la philosophie derrière le niqab peut être contraire à l'égalité des femmes puisque le niqab n'est porté que par les femmes et semble renforcer l'idée que les hommes ne peuvent pas contrôler leurs pulsions sexuelles et que les femmes doivent se cacher pour se protéger, ce n'est pas le seul signe religieux discriminatoire à l'égard des femmes.

De nombreuses religions imposent des obligations différentes aux hommes et aux femmes et, que ce soit le voile de la religieuse catholique ou les robes longues des mennonites, les référents inégalitaires sont très répandus. Sont-ils tous à bannir? Si le gouvernement veut interdire l'offre de services à toutes celles qui portent des vêtements portant la marque de l'inégalité entre les hommes et les femmes, la liste sera longue: talons aiguilles, corsets, bas de nylon pourraient tous être analysés sous l'angle de l'inégalité des femmes.

Enfin, si le niqab est un signe de rejet de la modernité et de la société occidentale, c'est une forme d'expression politique qui doit être respectée. Pourquoi accepter un T-shirt qui dénonce le consumérisme excessif, la guerre en Afghanistan ou la pollution et non un signe, comme le niqab, qui peut être interprété comme une protestation contre les excès de la vie moderne?

REUTERS

Très peu de femmes portent le niqab, encore moins demandent des accommodements.

Droits de la personne

Les libertés ne sont pas absolues et les gouvernements peuvent justifier de brimer les droits et libertés des citoyens pour des raisons acceptables. Pour ce faire, le gouvernement devra prouver que les limites qu'il impose sont justifiables. Or il est difficile de comprendre la nécessité de la législation: très peu de femmes portent le niqab, encore moins demandent des accommodements et, en général, les accommodements sont fournis ou refusés de façon raisonnable à la lumière de l'ensemble des coûts et de la disponibilité du personnel.

Bien que les gens puissent être en désaccord avec les décisions individuelles de la Commission québécoise des droits de la personne et des droits de la jeunesse, elle règle sur une base individuelle les demandes d'accommodement. C'est le forum approprié. Le droit des accommodements raisonnables permet aux parties d'en arriver à une solution pratique. Les préoccupations légitimes de sécurité ou d'identification sont ainsi abordées de manière individualisée. La démarche gouvernementale de légiférer semble créer une crise plutôt que d'inviter au dialogue interculturel.

Surtout que le projet de loi aura des répercussions négatives pour les femmes musulmanes qui sont dévotes: leur choix sera de rester à la maison, de ne pas participer aux rencontres parents-élèves, de ne pas obtenir de soins de santé ou de rejeter ce qu'elles croient important pour leur vie spirituelle! En matière de politique publique, on peut penser qu'isoler davantage certaines femmes est contraire à tous les indices de prévention de la violence conjugale, de promotion de l'égalité économique ou de l'intégration sociale.

Carte d'identité

Il faut aussi noter que des conséquences plus pernicieuses doivent aussi être envisagées: jusqu'à présent, il n'était pas nécessaire de fournir une identification faciale pour obtenir des soins ou des services gouvernementaux généraux. Il n'était pas nécessaire d'avoir une photo pour prouver son identité; le nom et le numéro de dossier étaient suffisants. Est-ce que ce projet de loi est une première étape vers la carte d'identité obligatoire pour toute interaction avec le gouvernement?

Aurons-nous besoin d'une carte avec photo pour aller à la bibliothèque, pour payer ses impôts ou recevoir un prêt-bourse, un chèque d'aide sociale ou de pension? En effet, pourquoi insister pour que les femmes portant le niqab se découvrent à moins que l'identification visuelle soit dorénavant la norme? Faudra-t-il que la tête soit complètement à découvert: le nez, la bouche, certainement, pour interdire le niqab, mais les cheveux (à bas les casquettes) et les yeux (à bas les lunettes soleil noires)?

Projet bâclé

Les leçons de l'histoire sont aussi intéressantes ici: lorsque la Ville de Québec a cherché à empêcher les témoins de Jéhovah de distribuer leurs brochures, elle agissait avec les meilleures intentions et avec un grand soutien de la population; lorsque l'Alberta a tenté de déloger le Doukhobors et de l'obliger à s'intégrer à la population locale, elle bénéficiait du soutien populaire.

Dans les deux cas, les tentatives ont échoué et, quelques décennies plus tard, des verdicts sévères d'intolérance sont portés à l'endroit des décideurs de l'époque. En sera-t-il de même pour le projet de loi 94? Le projet de loi semble avoir été bâclé: il est peu clair, constitutionnellement fragile, risqué et pourrait avoir des répercussions sérieuses. Pourquoi légiférer?

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Plusieurs religions imposent des obligations différentes aux hommes et aux femmes: on peut mentionner le voile de la religieuse catholique et les robes longues des mennonites.

Des chats et des chiens

DENISE BOMBARDIER

À l'occasion de Pâques, nous sommes nombreux à manger, avec plus ou moins de gloutonnerie, des animaux de la basse-cour en chocolat, poules, poussins et lapins. Ils n'ont certes pas le même goût que ceux que nous dévorions dans l'ancien temps, alors que nous nous étions abstenus de ces délices durant les quarante jours du carême. Lorsque la privation précède l'acte, il flotte un parfum que ne connaîtront jamais les générations ignorantes des plaisirs interdits.

Cette tradition des animaux en chocolat exclut les compagnons naturels de l'homme, à savoir les chiens et les chats. D'ailleurs, la grande majorité des propriétaires de ces petites bêtes seraient effarés d'avoir à croquer ceux avec lesquels ils partagent leur vie. C'est que l'époque étrange qui est la nôtre se caractérise aussi par un engouement pour les chats et les chiens qui semble dépasser l'attachement séculaire de l'homme pour ces animaux domestiques.

De tout temps, en effet, le chat et le chien ont été l'objet de culte de la part de leur maître. D'ailleurs, la peinture et la littérature en témoignent abondamment. Mais nous assistons depuis de nombreuses années à un nouveau type d'engouement pour ces compagnons affectueux, agréables à caresser et, surtout, qui ne portent jamais la contradiction. Faut-il préciser qu'ils ne nous traiteront jamais d'imbéciles, de maladroits, ou de toutes ces épithètes dont on use dans un couple sous l'effet de la colère? Cela n'empêche pas les gens de céder à l'anthropomorphisme et d'attribuer à ces attachantes créatures poilues des qualités bien humaines.

J'ai cru à une blague lorsque le fils d'une amie, si critique de sa mère parfois, jusqu'à remettre en question sa réputation de femme intelligente, lui a déclaré tout de go que son nouveau chat, qui partage sa vie ces temps-ci en lieu et place d'une jeune femme, avait un quotient intellectuel supérieur à tous les autres chats. Il a même usé de l'argument d'autorité (ce qu'il répugne à faire habituellement), en l'occurrence le vétérinaire de son félin miniature, pour appuyer son affirmation. Elle a alors compris que ce n'est pas demain qu'elle deviendra grand-mère car, en dehors de son travail, l'attachement de son fils pour son chat semble présentement le combler.

J'ai des amis, libérés des contraintes parentales, qui s'interdisent de longs voyages qu'ils auraient les moyens de s'offrir depuis qu'un chien prénommé «Survenant», en l'honneur du héros de Germaine Guèvremont je suppose, et une chatte qui ne répond qu'au nom de «Douce» même si elle crache dès qu'on l'approche partagent leur vie confortable et mangent bio comme eux. *«Nos animaux s'ennuient trop et nous de même»*, assurent ces amis. Il est déroutant de constater que ceux-là mêmes qui sont prêts à monter aux barricades quand il s'agit de remettre en question la gratuité des soins de santé, ceux-là mêmes qui dénoncent les gros salaires des médecins, sont prêts à payer des montants quelquefois pharaoniques pour soigner leurs animaux. Des milliers de dollars pour une hanche de chien, des centaines pour des vaccins ou des antibiotiques.

La dernière invention de notre société à la démographie descendante: la poussette pour animal, plus confortable souvent que celle des bambins et que l'on croise désormais dans les lieux publics. *«Combien cela coûte-t-il?»*, ai-je demandé à une dame souriante toute fière d'exposer ses deux caniches languis sur des coussins en laine angora. *«C'est 375 $»*, m'a-t-elle répondu sans hésitation, en précisant qu'elle avait été la première dans sa petite ville à se procurer directement des États-Unis la merveille en acier inoxydable et en cuir souple couleur marine. *«Mon mari m'a quittée l'an dernier et mes caniches m'aident à passer à travers. Je les gâte et je me gâte en même temps.»*

Il est indéniable que l'animal de compagnie acquiert une importance considérable dans la vie moderne solitaire subie ou choisie par trop de gens. Que feraient nombre de personnes âgées, peu visitées par leurs proches, sans leur chien à leurs côtés vingt-quatre heures sur vingt-quatre? Combien de jeunes aux milliers d'amis virtuels sur Facebook ont besoin d'entrer dans leur petit logis en sachant qu'une boule de poils ronronnante les accueillera? Imagine-t-on le nombre de femmes seules, de couples même jeunes sans enfant pour qui le chat au XXIe siècle représente le compagnon ou l'enfant de substitution? *«C'est mon bébé»*, diront ces derniers. *«C'est un conjoint sans les problèmes»*, assureront les femmes dans un éclat de rire afin de faire mieux passer la vérité.

Beaucoup d'animaux de compagnie feraient l'envie de bien des gens. Entourés d'attention, bien nourris, soignés dès le moindre symptôme, comblés de cadeaux — une souris, un nounours, un gros os pour se faire les dents — et pleurés avec sincérité après leur mort, les chats et les chiens sont récompensés pour le bonheur qu'ils procurent. Leurs maîtres et maîtresses n'ont de cesse de les aimer, au point de ne jamais vouloir s'en séparer contrairement aux êtres qui traversent leur vie, et ils sont devenus un écran sur lequel ils projettent leurs espoirs à l'abri des déceptions. En ce sens, les chats et les chiens deviennent des humains plus parfaits que les humains eux-mêmes. Hélas, ils n'ont jamais pu, eux, écrire leur propre histoire.

Joyeuses Pâques à tous, chrétiens, juifs et tous les autres qui se régalent de chocolat.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Information générale et métropolitaine : Gérald Dallaire *(adjoint au directeur de l'information)*, Marie-Andrée Chouinard *(éditorialiste, responsable de la page Idées)*, Marco Bélair Cirino *(général)*, Jeanne Corriveau *(affaires municipales)*, Fabien Deglise *(consommation)*, Jean Dion *(sports)*, Louis-Gilles Francœur *(environnement)*, Lisa-Marie Gervais *(éducation)*, Pauline Gravel *(sciences)*, Brian Myles *(justice et faits de société)*, Louise-Maude Rioux Soucy *(santé)*, Philippe Papineau *(pupitre)* ; **information politique** : Michel David *(chroniqueur)*, Hélène Buzzetti et Guillaume Bourgault-Côté *(correspondants parlementaires à Ottawa)*, Antoine Robitaille et Robert Dutrisac *(correspondants parlementaires à Québec)*, Alec Castonguay et Kathleen Lévesque *(reporter)* ; **information culturelle** : Michel Bélair *(théâtre et cahier Culture)*, Stéphane Baillargeon *(médias)*, Frédérique Doyon *(reporter)*, Caroline Montpetit *(livres)*, Isabelle Paré *(reporter)*, Odile Tremblay *(cinéma)*, Paul Bennett *(pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end)*, Julie Carpentier *(pupitre)* ; **information économique** : Gérard Bérubé *(adjoint au directeur de l'information)*, François Desjardins (reporter), Éric Desrosiers (reporter), Alexandre Shields (reporter), Dominique Reny (pupitre) ; **information internationale** : Serge Truffaut *(éditorialiste)*, Claude Lévesque *(reporter)*, Jean-Pierre Legault *(pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives)* ; Diane Précourt *(responsable des pages thématiques)* ; Jacques Grenier et Jacques Nadeau *(photographes)* ; Michel Garneau *(caricaturiste)* ; Andréanne Bédard, Michèle Malenfant et Christine Dumazet *(correctrices)* ; Paul Cauchon et Benoît Munger *(responsables du site Internet)*, Jean-Jacques Coulombe et Émilie Folie-Boivin *(commis Internet)* ; Amélie Gaudreau *(secrétaire à la rédaction)*; David Dumouchel et Étienne Plamondon-Émond *(commis à la rédaction)*. **DOCUMENTATION** Gilles Paré *(directeur)*, Manon Derome *(Montréal)*, Monique Bhérer *(Ottawa)*. **PUBLICITÉ** Sylvain Grimard *(directeur adjoint)*, Jean de Billy, Jennifer Boily-Demers, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Stéphanie Déziel, Véronique Langlois, Amélie Maltais, Maria M. Motta, Claire Paquet, Elyssa Porlier, Chantal Rainville, Isabelle Sanchez, Nadia Sebaï *(publicitaires)*, Sylvie Laporte, Martine Bérubé *(secrétaire)*. **PRODUCTION** Christian Goulet *(directeur de production)*, Olivier Zuida *(directeur adjoint)*, Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaitis. **INFORMATIQUE** Yanick Martel *(administrateur Web)*, Hansel Matthews *(technicien informatique)*. **PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE** Sonia Chamberland (en remplacement de Caroline Simard) *(responsable service à la clientèle)*, Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois ; Jean-Robert Divers *(responsable promotion)*. **ADMINISTRATION** Stéphane Roger *(contrôleur)*, Olena Bilyakova *(responsable des services comptables)*, Claudette Béliveau *(adjointe administrative)*, Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudine Chevrier, Véronique Pagé, Monique Proteau.

LES DÉBATS DU DEVOIR

Quand les politiciens s'en prennent au *Devoir*...

C'est un euphémisme que de dire que Maurice Duplessis exécrait notre journal!

Depuis sa fondation, *Le Devoir* a lancé d'innombrables débats et controverses, voire des polémiques. À l'occasion du centième anniversaire, nous nous arrêterons une fois par mois, jusqu'en décembre, sur certaines des plus célèbres confrontations qui sont nées dans nos pages. Et celles qui ont opposé Duplessis au *Devoir* sont restées dans l'histoire comme nous le voyons aujourd'hui.

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — L'expulsion *manu militari* du journaliste Guy Lamarche du bureau de Maurice Duplessis le 27 juin 1958 ou encore la célèbre réplique (*«C'est pas Ti-vierge, c'est Ti-crisse! Dehors!»*) du politicien lorsqu'il apprit quel journal le jeune reporter Marcel Thivierge représentait, illustrent à merveille les relations hostiles qui existaient entre le premier ministre de l'Union nationale et le quotidien *Le Devoir* dans les années 1950. Elles permettent aussi, avec le recul, de constater à quel point *Le Devoir*, en dénonçant et en combattant le contrôle de l'information politique de l'époque, aura su avant les autres détecter une tendance qui allait s'accentuer au point d'être encore d'actualité aujourd'hui.

C'est un euphémisme que de dire que Maurice Duplessis exécrait *Le Devoir*: il a traité le quotidien de *«feuille jaune et mensongère»* et son correspondant parlementaire de l'époque, Pierre Laporte, de *«pourceau»*, de *«serpent»* et de *«sale individu»*. Dans une lettre à son ami Robert Rumilly, le 17 septembre 1956, il a écrit: *«Il est certain que la propagande du journal en question est tendancieuse, perfide et fielleuse et cela à tel point qu'un nombre de plus en plus considérable d'anciens lecteurs en sont profondément dégoûtés.»*

100 ans
de regards
sur l'information

Si *Le Devoir* est resté indifférent à ces injures, il en est une qui l'a fait frémir, raconte l'historien Jean-Charles Panneton. *«Le 13 janvier 1954, Duplessis dit que* Le Devoir *est bolchevique.»* À l'époque, la Loi protégeant la province contre la propagande communiste, dite «loi du cadenas», permet aux autorités de mettre la clé dans la porte de toute organisation, y compris un média, tout respecté soit-il, soupçonnée de sympathie communiste. *«Gérard Filion se dote alors d'un plan B pour pouvoir produire clandestinement* Le Devoir *advenant sa fermeture»*, poursuit M. Panneton. Fermeture qui ne surviendra finalement jamais.

Certes, les relations entre *Le Devoir* et Duplessis n'ont pas toujours été aussi mauvaises, le quotidien prenant position en éditorial pour sa réélection en 1939, en 1948 et en 1952. M. Panneton affirme même qu'à l'arrivée de Duplessis au pouvoir, il trouve dans *Le Devoir* un de ses seuls alliés médiatiques, la plupart des autres quotidiens étant alors affiliés au Parti libéral. Mais la relation change quand Pierre Laporte se lance dans l'enquête, explique M. Panneton, qui publiera d'ailleurs une biographie cet automne du journaliste mythique.

Ingratitude de Laporte

On mesure mal aujourd'hui à quel point le genre est nouveau. À l'époque, le travail du correspondant parlementaire en est presque un de service public: il a pour tâche principale de consigner les débats. Les journalistes concurrents mettent même leurs ressources en commun (en *«pool»*) et se relayent pour rapporter les échanges, dans une forme chronologique, souvent sans priorisation, raconte l'historien Jocelyn Saint-Pierre, auteur d'un livre sur l'histoire de la Tribune parlementaire de Québec de 1871 à 1959.

«En fait, ils font office de "hansard", dit-il. *Ce n'est qu'en 1964 que le journal des débats* [transcription de tout ce que disent les parlementaires] *fait son apparition à Québec.»* Les politiciens ne sont donc pas habitués à ce que les journalistes posent un regard critique sur leurs actions.

Maurice Duplessis accepte d'autant plus mal les critiques de Pierre Laporte qu'il a l'impression que son ami — car les deux hommes ont été très proches, dit M. Saint-Pierre — n'est pas reconnaissant. *«Il faut savoir que le grand-père de Laporte avait déshérité sa mère. À l'époque, la seule façon de faire casser un testament était de faire adopter un "bill" privé à Québec. Laporte avait demandé à Duplessis un tel "bill" et Duplessis avait accepté. Duplessis trouvait que Laporte avait été un peu ingrat.»*

C'est à cette inimitié que le jeune journaliste Guy Lamarche doit ses 15 minutes de gloire, comme il le dit lui-même. Le «cheuf» avait pris l'habitude de convoquer les journalistes dans son bureau le vendredi pour ce qu'ils appelaient *«la dictée du vendredi»*. Là, il expliquait ce que son gouvernement effectuait. Les journalistes devaient écouter sans poser de questions. Quand le scandale du gaz naturel éclate en juin 1958, *Le Devoir* envoie par prudence le jeune Lamarche, d'habitude basé à Montréal.

Lorsqu'il se présente, le premier ministre l'exhorte de quitter les lieux en apprenant son affiliation. Le journaliste refusant d'obtempérer, Duplessis fait venir son chauffeur, accessoirement membre de la police provinciale, qui le soulève littéralement par les coudes et le transporte hors de la pièce.

«Je ne sais pas s'il faisait un jeu de mots, mais quand j'ai été hors du bureau et qu'il continuait à me soulever malgré que je lui disais que j'allais partir, il m'a dit: "Monsieur, je ne fais que mon devoir."» «Le Devoir, *c'était LA place où être à l'époque parce que les autres médias étaient silencieux»*, ajoute M. Lamarche.

Le Devoir et d'autres aussi

On conserve cette idée que *Le Devoir* était le seul journal à critiquer le régime duplessiste. À preuve, la population ne retient de la carrière du fameux caricaturiste Robert LaPalme que son passage au *Devoir*, souligne Alexandre Turgeon, doctorant à l'Université Laval et spécialiste de l'artiste. *«Pourtant, il a travaillé un peu partout, notamment au journal* Le Canada. *Et il y a été aussi virulent qu'au* Devoir.*»* M. Turgeon explique cette mémoire collective tronquée par le fait que *Le Devoir* est le journal *«le plus traité en historiographie»* et qu'en outre, il existe encore...

Selon M. Turgeon, les dessins assassins de LaPalme — il a recensé jusqu'à présent 1800 caricatures de Duplessis de sa main — *«vont contribuer à figer Duplessis et son époque dans la Grande Noirceur»*. La plus percutante et même la plus choquante, à son avis, paraît le 10 mars 1958 dans *Le Devoir*. On y voit Duplessis creusant une tombe, avec en arrière-plan le corps d'une jeune femme légèrement vêtue incarnant la démocratie. Le dessin est surmonté du texte suivant: *«Est-il à l'enterrer pour la faire disparaître... ou à la déterrer pour la violer de nouveau?»* Alexandre Turgeon note que la session parlementaire avait été prorogée deux semaines plus tôt.

Fait à noter, lorsque LaPalme quitte *Le Devoir* pour *La Presse*, le 31 janvier 1959, il ne dessinera plus jamais le premier ministre. La seule référence au «cheuf» apparaîtra quelques semaines après sa mort: Paul Sauvé, son successeur, est dessiné recevant un testament marqué du sceau «D» qu'il n'ose ouvrir. *«LaPalme a-t-il choisi de cesser de le dessiner ou était-ce une ligne éditoriale? Je l'ignore.»*

Dénoncer le contrôle

Le Devoir a été le seul à rapporter l'expulsion de Guy Lamarche dans son édition, mais Jocelyn Saint-Pierre estime que la communauté journalistique a vivement réagi. Le 15 décembre de la même année, la Tribune de la presse de Québec s'incorpore et se fixe deux objectifs: regrouper les correspondants parlementaires et *«étudier, promouvoir, protéger et développer de toutes les manières les intérêts sociaux et économiques de ses membres». «C'était vraiment une réaction à ce qui s'était passé. Les journalistes avaient le sentiment que Duplessis était allé trop loin.»*

C'est d'ailleurs ce mandat de protection qui a amené la Tribune, 51 ans plus tard, à geler l'accréditation de nouveaux journalistes affiliés au groupe Quebecor pendant le lock-out au *Journal de Montréal* alors que son pendant à Ottawa, qui n'a pas un tel mandat, a accepté la venue de journalistes du *Journal de Québec* et de l'agence QMI, qui pourront se substituer au correspondant montréalais.

Le conflit entre Maurice Duplessis et les médias, *Le Devoir* en particulier, s'inscrit donc dans une époque où les journalistes repensent leur métier et où certains pionniers, comme Pierre Laporte, délaissent leur rôle de courroie de transmission pour celui de critique du gouvernement. Ce nouveau rôle que se donnent les journalistes du *Devoir* peut avoir alimenté la hargne d'une classe politique qui ne sait pas encore comment gérer ce joueur. Jean-Charles Panneton aime bien cette thèse, mais il n'y adhère pas tout à fait. Il fait remarquer que, dès l'arrivée de Paul Sauvé au pouvoir, les relations se détendent.

Même combat 50 ans plus tard

«Les liens avec la presse des formations politiques conservatrices ont toujours été difficiles», ajoute M. Panneton, et en ce sens, il est possible d'établir un lien avec l'actuel premier ministre Stephen Harper, extrêmement méfiant envers une presse qu'il estime hostile. L'équipe conservatrice choisit désormais quels journalistes peuvent interroger le premier ministre après que ceux-ci se furent inscrits sur une liste. Des photos et des vidéos d'événements auxquels les journalistes n'ont pas accès sont produits et distribués aux médias, qui sont de plus en plus nombreux à les diffuser sans mise en garde. L'information gouvernementale n'est plus accessible qu'après l'approbation ministérielle, tandis que le système d'accès à l'information s'embourbe sous les délais.

Guy Lamarche, comme tous les autres intervenants, met en garde contre une analogie qui ne tient pas complètement la route. Les journalistes se sont dotés de normes professionnelles et éthiques les rendant plus capables de résister aux tentatives de contrôle. *«À Ottawa, le contrôle de l'information par le pouvoir paraît tellement qu'il ne fonctionne pas. Lorsqu'il survient, ce n'est pas la substance qui ressort de la nouvelle, mais le contrôle lui-même.»*

La professeure Anne-Marie Gingras, spécialisée en communication politique, note que le contrôle de l'information par le milieu politique remonte aux années 1960-70. Pierre Elliott Trudeau se méfiait à ce point de l'appareil gouvernemental qu'il avait grossi les ministères centraux sur lesquels un premier ministre a plus de contrôle (Conseil du trésor, Conseil privé, Finances et Commission de la fonction publique). Dans les années 1990, un système de traçabilité des demandes d'accès à l'information est mis en place par le gouvernement de Jean Chrétien afin que les ministres soient prévenus quand un journaliste reçoit une information embarrassante.

«Il y a un paradoxe, note Mme Gingras. *D'une part, les gouvernements adoptent de plus en plus des lois sur la transparence et l'imputabilité, mais en même temps, ils resserrent le contrôle sur l'information.* [...] *Tout cela découle d'une conception de l'État comme étant une organisation très cohérente, alors que c'est une erreur. L'État, c'est un système de tensions et c'est normal que des portions soient en contradiction avec d'autres. Sauf que cette information contradictoire, lorsqu'elle sort, devient des munitions qu'utilise l'adversaire. Alors oui, il y a un paradoxe, mais il tient compte de la vie réelle.»*

Selon Mme Gingras, c'est tout le système qu'il faut repenser afin d'exiger plus d'imputabilité de l'appareil gouvernemental tout en permettant à ce même appareil de soumettre des avis divergents aux dirigeants à l'abri des demandes d'accès à l'information. *«Aucun retour en arrière n'est possible.»*

Le Devoir

TÉLÉ-QUÉBEC

Le conflit entre Maurice Duplessis et les médias, *Le Devoir* en particulier, s'inscrit dans une époque où les journalistes repensent leur métier et où certains pionniers, comme Pierre Laporte, délaissent leur rôle de courroie de transmission pour celui de critique du gouvernement.

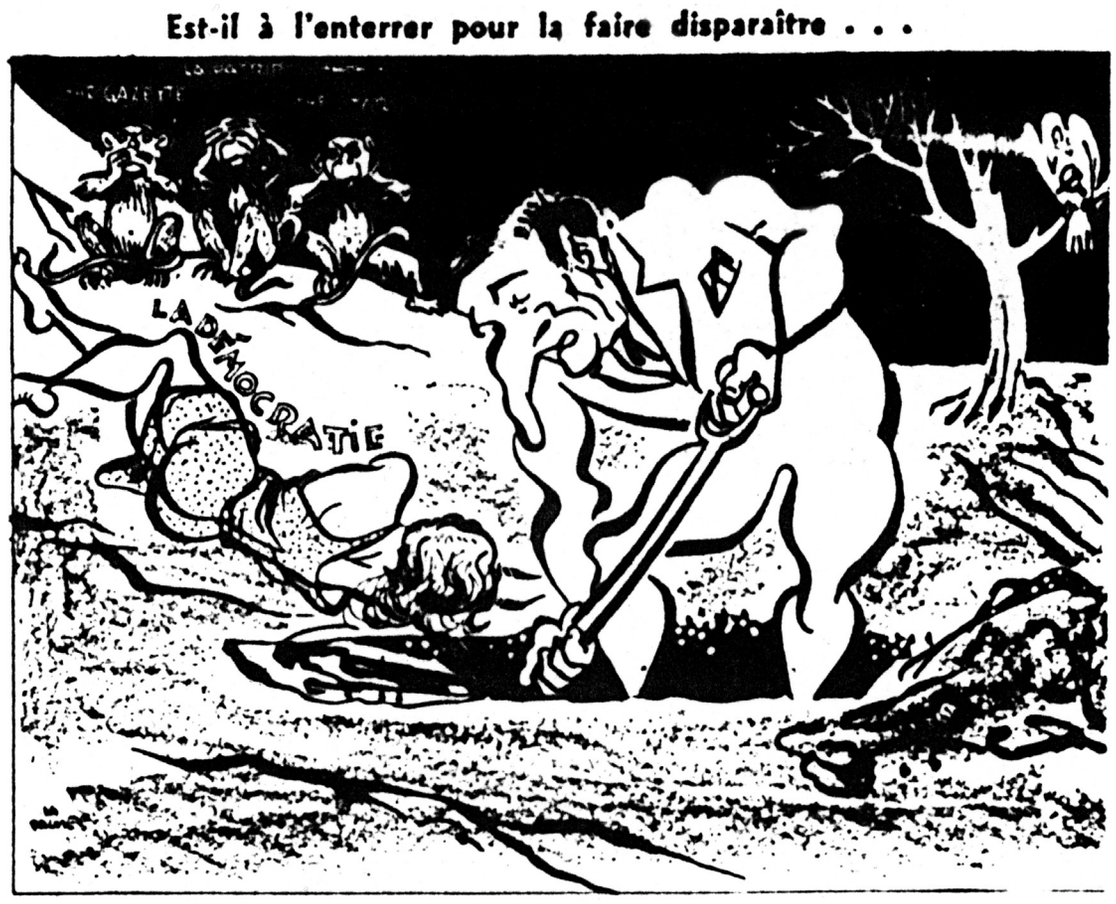

ARCHIVES LE DEVOIR

La plus percutante et même la plus choquante des caricatures de Robert LaPalme paraît le 10 mars 1958 dans *Le Devoir*. On y voit Duplessis creusant une tombe, avec en arrière-plan le corps d'une jeune femme légèrement vêtue incarnant la démocratie.